

Budget

En 2021, le Débat d'Orientation Budgétaires de la Commune de Saint-Brice-Courcelles s'est déroulé le 26 Mars 2021. Madame le Maire a présenté à l'ensemble du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il s'en est suivi des échanges fructueux clôturé par le vote d'une délibération.

Le vote du budget doit être précédé ou suivi du vote du compte de gestion et du vote du compte administratif avant le 30 juin qui entrent l'exécution du budget l'année précédente.

En 2021, l'adoption du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 s'est produite le 9 avril 2021 juste avant le vote du budget.

Le Compte de Gestion est celui du Trésor Public (Comptable) et le Compte Administratif est celui du Maire (Ordonnateur).

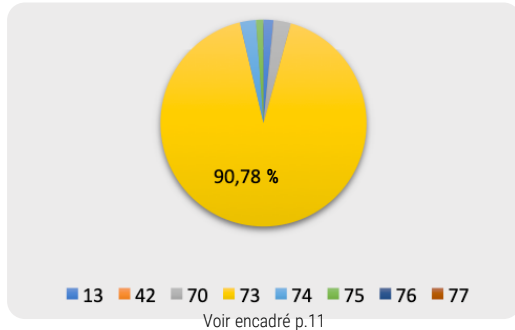
Retour sur l'exercice budgétaire 2020

Le Compte administratif 2020 qui retrace l'exécution du budget 2020 se présentait comme suit (en euros). Si le budget est un document prévisionnel, le Compte Administratif correspond au réalisé.

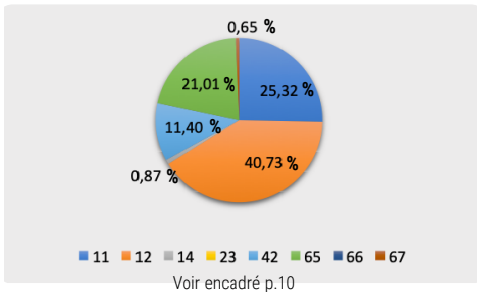
Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes de fonctionnement est constitué par les impôts et taxes à hauteur de 4 376 389,10 euros sur 4 820 448,43 euros soit 90,78%.



Les dépenses de fonctionnement

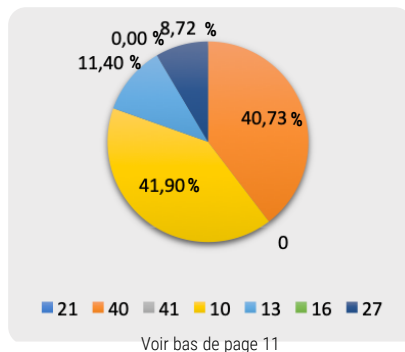


Si les charges de personnel (Chapitre 12) représentent un peu plus de 40% des charges de fonctionnement, les charges à caractère général (Chapitre 11) se stabilisent en réalité à un peu moins de 1 million d'euros ce qui est l'étiage habituel pour la Commune de Saint-Brice-Courcelles. Pour mémoire, les charges à caractère général ou charges de fonctionnement et structures et des services regroupent : l'eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, assurances, contrats de maintenance, etc. Ce chapitre regroupe aussi les rémunérations des prestataires

Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Plus de 41% des recettes d'investissement sont constituées par les dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) mais il faut noter l'importance équivalente des opérations d'ordre et de transferts entre sections.

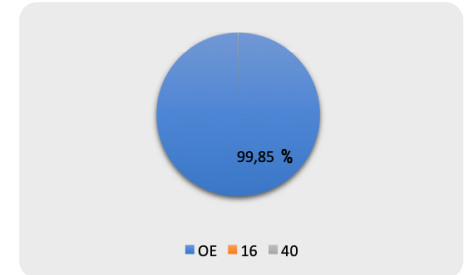


Budget

Les dépenses d'investissement

Près de 100% des dépenses d'investissement concernent les opérations d'équipement c'est-à-dire l'ensemble des travaux structurants réalisés pour satisfaire les besoins et les préoccupations des administrés.

16 - Emprunts et dettes assimilées
40 - Opérations d'ordre de transfert entre section
OE = Opérations d'équipement



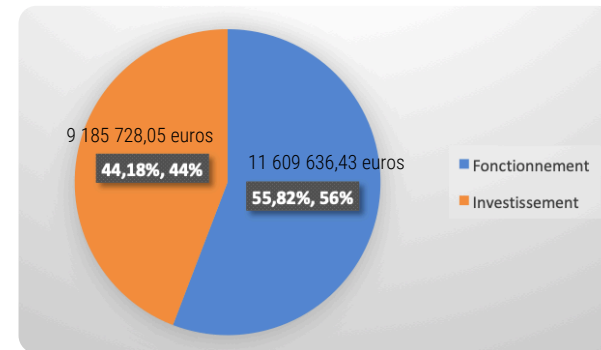
Le budget primitif s'inscrit donc dans un cycle budgétaire qui ne fait pas table rase du passé mais qui doit tenir compte du passé. Il est tourné vers l'avenir.

Le budget communal 2021 est le fruit d'une prospective politique

En 2021, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune de Saint-Brice-Courcelles s'est déroulé le 26 Mars 2021. Madame le Maire a présenté à l'ensemble du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il s'en est suivi des échanges fructueux clôturé par le vote d'une délibération.

L'adoption du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 s'est produite le 9 avril 2021 juste avant le vote du budget 2021.

Vue d'ensemble sur le budget 2021



En masse, l'essentiel du budget est donc constitué par les dépenses de fonctionnement (56%) c'est-à-dire celles qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, participation aux charges d'organismes extérieurs, paiement des intérêts des emprunts et des dettes, et des frais financiers...

Les opérations d'investissement (44%) sont des emplois comprenant essentiellement des opérations non répétitives qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, grosses réparations de bâtiments existants. Elles comportent également le remboursement des emprunts en capital.

Budget

Le fonctionnement de la commune

La répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.

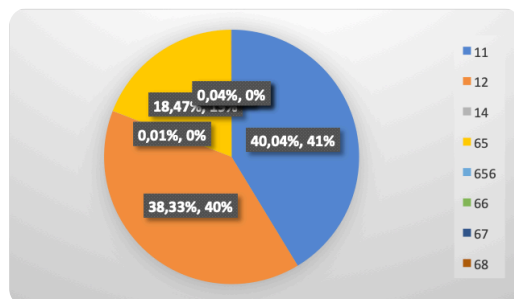
Chapitre 12 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 14 : ce sont les atténuations de produits. Elles correspondent à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée à un autre organisme.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux Elus, à l'annulation des recettes en cas d'impayé, aux subventions versées...

Chapitre 66 : les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la Commune.

Chapitre 67 : les charges exceptionnelles incluent les subventions aux fermiers et concessionnaires, les titres annulés, les secours et dots, les subventions de fonctionnement exceptionnelles.

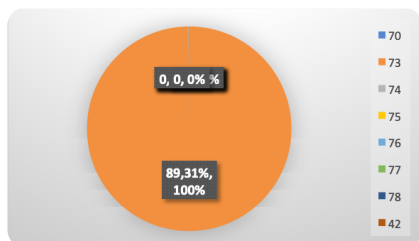


Les chapitres 11 et 12 représentent à eux deux près de 80% des dépenses réelles de fonctionnement.

011	1 813 878,00 €
012	1 638 726,20 €

Les recettes de fonctionnement

La répartition par chapitre des recettes de fonctionnement



Voir encadré p.11

Le graphique est en lui-même tout particulièrement expressif et ne mérite pas plus de commentaire quant au poids de la fiscalité locale au niveau de la section de fonctionnement. Il convient de rappeler que les communes ne votent plus que les taxes relatives au Foncier Bâti et au Foncier Non Bâti, la **taxe d'habitation étant désormais « gelée »**.

Budget

Chapitre 13 : l'atténuation des charges correspond aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites, ex : remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale, remboursement des frais de personnel du budget annexe...

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et vente divers sont les recettes générées, notamment, par les ventes de prestations, des parkings ou encore les concessions du cimetière.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes sont les recettes prélevées comme la taxe foncière ou encore la taxe de balayage.

Chapitre 74 Les dotations, subventions et participations correspondent principalement aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante sont les recettes des logements que la Commune loue, notamment, aux saisonniers.

Chapitre 77 Produits exceptionnels sont les dépenses annulées sur un exercice antérieur, le remboursement par les assurances de sinistres...

Chapitre 042 les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des subventions de la Commune.

L'évolution de la fiscalité locale

Les taux : une stabilité dans la durée

	Taux 2015 En %	Taux 2016 En %	Taux 2017 En %	Taux 2018 En %	Taux 2019 En %	Taux 2020 En %
TH	13,49	13,49	11,82	11,82	11,82	11,82
TFPB	17,84	17,84	16,39	16,39	16,39	16,39
TFPNB	34,27	34,27	27,65	27,65	27,65	27,65

Depuis 2017, les taux de fiscalité locale des ménages sont restés inchangés. 2017 fut l'année charnière d'une baisse des taux la taxe d'habitation, de la taxe foncière du patrimoine bâti et la taxe foncière du patrimoine non bâti.

Les taux restent inchangés pour 2021.

L'investissement dans la commune

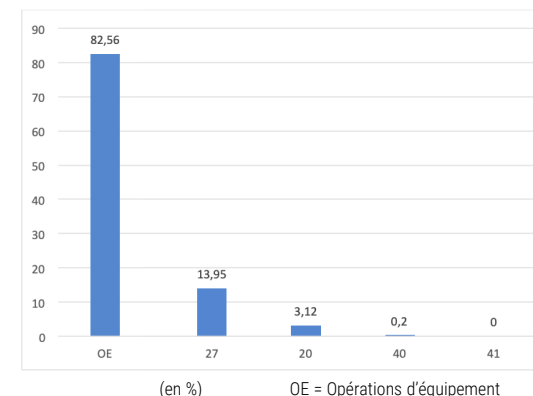
La répartition par chapitre des dépenses d'investissement

Le **chapitre 040** « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...).

Le **chapitre 041** équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Les dépenses d'équipement brut qui sont des dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (**compte 20**).

Autres immobilisations financières (**compte 20**).



Les propositions nouvelles sur les dépenses d'équipement portent sur les thématiques suivantes :

Parc automobiles, administration, salle des fêtes, FPT et dépendances, terrains de sports, cimetière, mairie, divers bâtiments, éducation / périscolaire, gymnase, sécurité contre l'incendie, bibliothèque, logements communaux, bâtiments scolaires, voies publiques, matériel divers, opérations diverses, transactions foncières, opérations non affectées.